



Equi'DNA  
Chemin de Darisole  
01270 VERJON  
06 85 86 13 10

## CONTRAT DE PENSION SAISON 2026

### CONTRAT ÉTABLI ENTRE LES DEUX PARTIES :

**ETS Nury, Chemin de Darisole - 01270 VERJON**

**Le propriétaire / Eleveur**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

**Pour la jument :** \_\_\_\_\_ *Nom de la jument*

Suitée : \_\_\_\_\_

N° SIRE : \_\_\_\_\_ N° de transpondeur : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Robe : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Pouliné le : \_\_\_\_\_

Problèmes au dernier poulinage : \_\_\_\_\_

Vaccins Grippe / Tétanos : \_\_\_\_\_ Rhino : \_\_\_\_\_

Date dernier vermifuge : \_\_\_\_\_

Le propriétaire ou son représentant, ayant pris connaissance des installations, autorise l'ETS NURY à mettre la jument (et le poulain si elle est suitée) dans les pré /paddocks éventuellement 24h/24h.  
Chaque paddock contient une mère et son poulain uniquement, les animaux ne sont pas mélangés entre eux. Entre 2 chaleurs si la jument reste en pension, elle sera mise au pré avec d'autres juments, suitées ou non suivies selon sa situation.

Les pensionnaires au box ou paddock sont nourris 2 fois par jour avec du foin. Le propriétaire de la jument ou son représentant confirme avoir pris connaissance que la jument peut maigrir et/ou avoir des coliques pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleur caniculaire. Il existe des risques de contagion, d'accident en cas de contact avec des congénères ou lors de manipulations. Il en accepte le risque.

Si un apport nutritionnel en grain est requis durant le séjour de votre jument au sein de notre structure deux choix s'offrent à vous (merci de cocher le choix correspondant) :

- la quantité donné d'aliment sera facturé au tarif de 0,96 € HT par kg
- j'amène l'aliment de mon choix en plus.

## ADMISSION DE LA JUMENT

**Vous pouvez être accueillis au centre de reproduction suite à la prise d'un rendez-vous.** La jument doit être accompagné de son document d'identification et du présent contrat si celui-ci n'a pas été transmis avant. **La jument doit être en bonne santé, en bon état, bien dressée, à jour de vermifuge, vaccinée contre la grippe, le tétonos et la rhinopneumonie. Ses pieds doivent être parés et déferrée des postérieurs.** Ni elle ni son poulain ne doivent participer à des rassemblements de chevaux durant la saison de monte pour des raisons sanitaires évidentes.

Sur avis du vétérinaire, les juments ou poulains, dont l'état sanitaire présente un risque pour les autres chevaux du centre d'insémination, peuvent être refusés.

Le propriétaire dégage de toute responsabilité l'ETS NURY et les personnes y travaillant en cas d'incidents ou d'accidents survenus sur la jument et/ou le poulain, aussi bien au paddock, au box, qu'au cours des différentes manipulations.

**Horaires d'ouverture : 8h - 11h30.**

## LIMITE DE RESPONSABILITÉ

En cas de sinistre, quelque en soit la cause, la responsabilité de l'établissement si elle est engagée au titre du gardiennage est limitée à une indemnité maximale de 10 000 € TTC (dix mille euros). Le propriétaire de l'animal confié doit, s'il estime la valeur dudit animal supérieure à ce prix, souscrire une assurance personnelle selon son estimation pour la durée du séjour de l'animal. A défaut par lui de souscrire un tel contrat, il est considéré comme n'ayant pas estimé le préjudice éventuellement subis par lui supérieur à 10 000 € TTC.

Le propriétaire et son entourage sont entièrement responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence sur le site.

## TARIFS

### Pensions pré/paddock :

Pension jument non suitée pour IA : **15 € HT / jour**

Pension jument suitée pour IA : **17 € HT / jour**

Pension poney pour IA non suitée : **14 € HT / jour**

Pension poney pour IA suitée : **16 € HT / jour**

### Pension box :

Pension classique : **16,60 € HT / jour**

Supplément copeaux : **6,00 HT / jour**

Pension jument suitée : **18,60 € HT / jour**

Pension poulinage : **15,50 € HT / jour** (hors jument suitée)

*Les factures sont à régler à chaque sortie de la jument. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal + 15 euros de frais de relance (art L 441-6 du Code du Commerce) s'applique d'office. La mise au contentieux se fera 1 mois 1/2 après l'émission de la facture.*

**Règlement par chèque à l'ordre d'Equi'DNA.**

**Fait à :**

**Le :**

**Le propriétaire ou son représentant autorisé :**

**Le montant final de la pension est à régler le jour du départ de la jument.**

### RIB Equi'DNA pour règlement par virement bancaire :

**CIC Lyonnaise de Banque**

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Cle	Devise	Domiciliation
10096	18034	00025093301	41	EUR	CIC BOURG EN BRESSE

Identifiant international de compte bancaire

FR76	1009	6180	3400	0250	9330	141
IBAN (International Bank Account Number)						

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFRPP**

Domiciliation  
CIC BOURG EN BRESSE  
2 AVENUE ALSACE LORRAINE  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél : 08 20 30 05 73

Titulaire du compte (Account Owner)  
M. MME ROLAND NURY  
DOMAINE DE DARIZOL  
01270 VÉRJON

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous évitez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

(porter la mention : lu et approuvé)